

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS**

DRH/JPP/AB

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU 21 FEVRIER 2024**

Effectif du Conseil d'Administration	17	Télétransmission en Préfecture	28 FEV. 2024
Membres en exercice	17	Date Réception	28 FEV. 2024

Le vingt-un février deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 16 février, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

**PRESIDENT** : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

**PRESENTS** : Mmes SOLER, BLESIOUS, GATTO, JACQUEMIN, CHIERICO  
MM. PERONA, BOURDIN, CAVIGLIOLI, Membres

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes EL AKKADI, CREPET, BONNOT, CREPIN, CALAMUSA-LEMAITRE  
MM PETIT, JOUANIC, Membres

**REPRESENTES:**

Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom : M. Laurent PETIT à Mme Josette CHIERICO, Mme Sandrine CREPET à M. Patrick PERONA et Mme Nelly BONNOT à M. Michel BOURDIN.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Marie-Thérèse GATTO

<b>DELIBERATION N° 339 / 24</b>	<b><u>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</u></b>
du <b>28 FEV. 2024</b>	
Affiché	
Au <b>28 AVR. 2024</b>	

**Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente expose :**

Il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à une modification du tableau des effectifs compte tenu des éléments suivants :

## 1/ Mise en stage des agents contractuels

Pour répondre à une forte attente des agents concernés et des représentants du personnel, le Centre Communal d'Action Sociale de Fréjus mène depuis 2015 une action de lutte contre la précarité des agents contractuels.

Il est donc proposé de poursuivre cette action en 2024 par la mise en stage de 6 agents sur le grade d'agent social, ce qui implique une modification du tableau des effectifs car ces agents sont actuellement en contrat à durée déterminée et leurs emplois n'apparaissent pas dans ce tableau.

Ces opérations conduisent aux modifications suivantes sur le tableau des effectifs

<b>GRADES OU EMPLOIS</b>	<b>Etat des effectifs budgétaires précédent</b>	<b>Modifications</b>	<b>Nouvel état des effectifs budgétaires</b>
<b><u>Filière Sociale</u> Agent social TC</b>	<b>16</b>	<b>+6</b>	<b>22</b>

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**APRES** avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ADOPTE** le nouveau tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus,

**SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur Préfet du Var,

**AINSI** fait et délibéré à Fréjus, le 21 Février 2024 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

**POUR EN PÉDITION CONFORME**

**POUR LE PRESIDENT,  
LA VICE-PRESIDENTE**

**Nassima BARKALLAH**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).